

Extrait du
Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mercredi 2 avril 2025

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025

Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 28
Votants : 36
Pouvoirs : 8
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

0 4 AVR. 2025

**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

0 9 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

1 Motion - Dénonciation de l'antisémitisme, du racisme et de toutes les formes d'intolérance

■ Rapport de présentation :

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

Samedi 22 mars 2025, l'agression antisémite du rabbin de la synagogue d'Orleans a suscité un émoi national. Les élus du conseil municipal de Creil condamnent avec la plus grande fermeté cet acte inadmissible. Cet acte est d'autant plus marquant qu'il s'est déroulé lors de la journée nationale contre le racisme et l'extrême droite à laquelle les forces progressistes et humanistes avaient fait le choix d'être présentes à Creil.

La ville de Creil a toujours été une ville ouverte sur le monde, tolérante, sachant montrer sa capacité à faire cohabiter les cultures et les religions. La République Française, en tant que Nation des Lumières, fondée sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, doit, plus que jamais, faire face aux défis de l'intolérance et de la haine qui gangrènent notre société. Parmi les formes les plus insidieuses de ce fléau, l'antisémitisme demeure une plaie encore trop présente, alimentée par des discours haineux, des stéréotypes destructeurs et des actes violents visant une communauté particulière.

Au fil des années, la France assiste à une recrudescence des actes antisémites. En 2022, 436 actes antisémites étaient recensés ; en 2024, ils étaient au nombre de 1570 ! Les manifestations de haine ne se limitent pas aux seules agressions physiques mais se traduisent aussi par des discours dégradants, des menaces de mort, des profanations de cimetières et de lieux de culte, ainsi que des tentatives d'intimidation à l'encontre des personnes de confession juive. L'antisémitisme n'est plus un phénomène marginal, mais un mal, un poison, qui se diffuse à travers les réseaux sociaux, dans certains cercles politiques, et dans des groupes haineux organisés.

L'extrême droite, en particulier, a fait de la haine de l'autre et de l'instrumentalisation des conflits de l'altérité, le cheval de bataille. Cette idéologie, qui repose sur des principes de rejet de l'autre, des préjugés antisémites sous des formes nouvelles, parfois déguisées, mais toujours aussi dangereuses. Dans une rhétorique orwellienne désormais bien huilée, le parti de Marine le Pen, fondé par d'anciens nazis, voudrait faire croire à l'envi qu'il constituerait un bouclier contre l'antisémitisme. À travers ses discours populistes, ce parti banalise l'intolérance et pousse une partie de la société vers la division et le rejet.

Plus largement, la montée des actes racistes, antisémites, islamophobes et xénophobes constitue une menace directe contre notre pacte républicain et notre vivre-ensemble. Chaque jour, des attaques verbales et physiques visant les personnes racisées et appartenant à des minorités religieuses se multiplient, nourries par des discours de haine et des préjugés ancrés.

L'islamophobie, en particulier, est une réalité grandissante qui stigmatise une partie de nos concitoyens, les désigne comme boucs émissaires et les expose à des discriminations ainsi qu'à des violences quotidiennes. Encore plus récemment, le mercredi 26 mars, des inscriptions à caractère raciste ont été observées dans la salle des professeurs du Lycée Jules Uhry. Trop souvent minimisée ou instrumentalisée à des fins politiques, l'islamophobie doit être dénoncée avec la même intransigeance que l'antisémitisme. Il est de notre responsabilité collective de refuser ces logiques de division et de combattre toutes les formes de haine qui fracturent notre société.

Dans ce contexte, nous, élus républicains, affirmons notre engagement total dans la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination. Face à la montée des discours et des actes de haine, nous devons opposer un front uni, refusant sans ambiguïté toute banalisation de l'extrémisme et de l'intolérance.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de condamner avec la plus grande fermeté l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme et toute forme de discrimination. Ces idéologies destructrices n'ont pas leur place dans notre société. La République doit être un rempart contre la haine et garantir à chacun, quelle que soit son origine ou sa religion, le respect et la dignité.

Article 2 : de renforcer le dialogue entre les représentants des cultes, les associations et les citoyens, afin de promouvoir une culture de paix et de respect mutuel. Madame la Maire et les élus continueront de rencontrer régulièrement les représentants des différentes confessions pour construire ensemble une ville où chacun se sent pleinement respecté et protégé.

Article 3 : de réaffirmer, Nous, élus du Conseil municipal de Creil, notre détermination à combattre sans relâche l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les formes d'intolérance.

Article 4 : de défendre, ensemble, une société plus juste, plus fraternelle et fidèle aux valeurs de la République

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

09 AVR. 2025

Sophie DHOORY-LEHNER



Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Aïssata SOW



La secrétaire de séance